



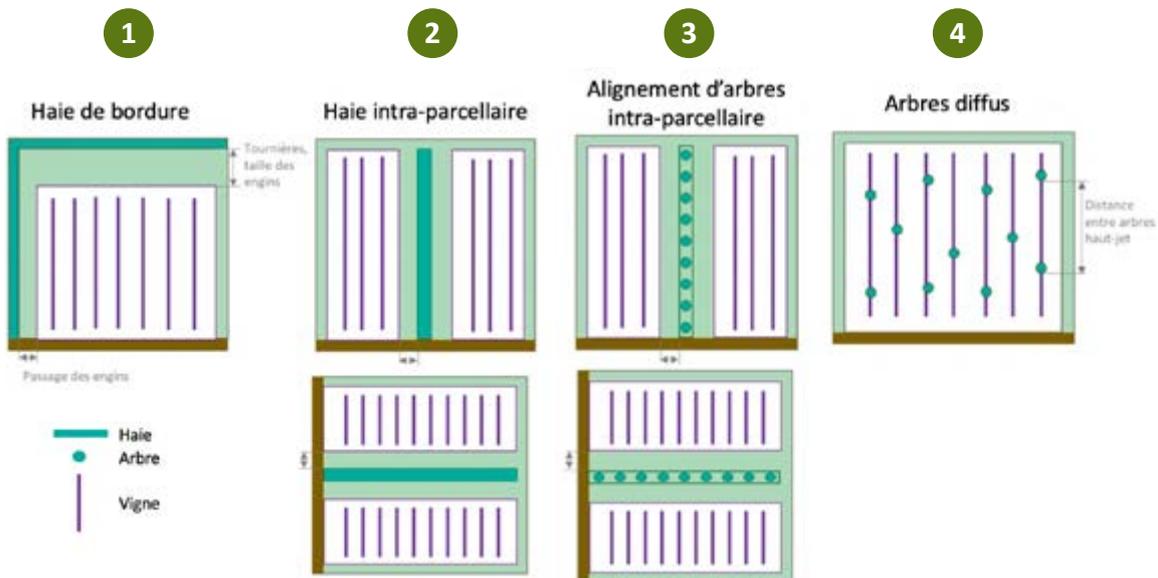
MISE EN PLACE DES ÉLÉMENTS ARBORÉS

1. L'AGROFORESTERIE

C'est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou de l'élevage afin d'obtenir des produits ou services utiles à l'homme. L'association (simultanée ou séquentielle) d'arbres et d'agriculture présente des avantages considérables, notamment dans le domaine de la protection des sols.

Pour trouver le bon équilibre entre le niveau de récolte souhaité, et la durabilité des sols, il est nécessaire d'implanter ces arbres et arbustes selon des dispositifs compatibles avec le passage des engins agricoles.

4 cas possibles d'agroforesterie non-productive* en viticulture : distances aux vignes



La distance entre la vigne et la haie/alignement d'arbres dépend de la typologie de la haie, des dimensions des tracteurs, du type de travail (mécanisé ou manuel). *essences sans valorisation agricole



Zoom sur la réglementation agricole de l'arbre dans les vignobles

L'introduction de l'arbre au sein d'une parcelle viticole n'est pas sans incidence sur l'éligibilité de la parcelle et de sa reconnaissance administrative auprès de la PAC, de France Agrimer, des douanes ou bien encore des cahiers des charges des AOC. Afin de ne pas être pénalisé, il convient de regarder avec précision les incidences d'un projet agroforestier au regard de ces différentes réglementations. Pour vous aider le Réseau Rural National de développement de l'agroforesterie (Réunir-AF) a fait un état des lieux de ces incidences et le déroulé d'une démarche de plantation.

2. CHOIX DE L'IMPLANTATION

- ✓ La connexion entre les éléments naturels (haies, talus, fossés, boisement, ...).
- ✓ Une orientation Nord-Sud pour limiter la concurrence à la lumière et optimiser l'effet brise-vent.
- ✓ Un positionnement perpendiculaire à la pente.
- ✓ Un éloignement d'au moins 4 m du premier rang de vigne afin de limiter la concurrence et faciliter les travaux mécanisés. Si la plantation se situe au bout des rangs, laisser un minimum de 10 m.



3. CHOIX DE LA STRUCTURE ARBORÉE

L'arbre champêtre est présent dans l'espace agricole sous différentes formes : en plein (bosquet, bande boisée), en linéaire (libre ou taillée), en alignement ou bien encore en isolées. Dans l'espace viticole, ce sont souvent les formes isolées, alignements d'arbres et haies buissonnantes qui sont privilégiées. Mais une haie haute présentera un plus grand intérêt pour la biodiversité et l'effet brise-vent. À défaut de hauteur, c'est la largeur qui va être privilégiée pour accueillir la diversité floristique et faunistique (compter un minimum de 3 m de large).



Syrphe sur fleurs de sureau

4. CHOIX DES ESPÈCES VÉGÉTALES

Le choix des essences relève de la confrontation des conditions pédoclimatiques actuelles et futures et des objectifs recherchés.

Critères de choix :

- ✓ Espèces locales et adaptées (Marque Végétal local)
- ✓ Exclure les espèces horticoles et invasives
- ✓ Mélange d'espèces précoces, intermédiaires et tardives
- ✓ Introduction d'espèces à floraison précoce, premières sources de nourriture
- ✓ Association de caduques, marcescents (les feuilles flétrissent sans se détacher) et persistants

Exemples d'espèces recommandées

Arbre Buissonnant	Arbre Intermédiaire	Arbres de haut jet/ grande taille
Bourdaine	Aubépine	Aulne
Cornouiller mâle ou sanguin	Charme	Merisier
Nerprun purgatif	Erable champêtre ou montpellier	Tilleul à petite feuille
Prunellier	Noisetier	
Troène vulgaire	Pommier – Poirier	
Viorne lantane ou obier	Sureau noir	



Point de vigilance

Attention au choix des essences sur parcelle avec des problèmes de pourridié et de nématodes.

Hôtes principaux du Pourridié : arbres fruitiers (pommier, poirier, cerisier...), arbustes ornementaux (lilas, rosier, troène) et plantes grimpantes, arbres d'ornements (chêne, marronnier, bouleau, peuplier, érable)

Hôtes principaux des nématodes: arbres fruitiers (pêcher, cerisier, pommier...), jasmin, peuplier, rosier, framboisier...

Demandez conseil avant toute plantation d'éléments arborés.

L'appli web **Auxil'haie** est un outil **Chambre d'agriculture** permettant d'avoir une idée des essences qui pourraient être adaptées à votre parcelle en fonction de la localisation, du sol, du pH, de l'humidité du sol et de l'attraction des auxiliaires de culture.
<https://auxilhaie.chambres-agriculture.fr/>

5. CHOIX DES FOURNITURES DE PROTECTION (PAILLAGE VÉGÉTAL, PROTECTION)

La réussite d'une plantation passe par la qualité des matériaux mis en œuvre et en tout premier lieu du végétal. Il est déterminant de s'assurer de la qualité, de la provenance et de la fraîcheur du plant. Choisissez des jeunes plants qui auront une meilleure capacité de reprise à moindre coût auprès de pépinières forestières.

Le paillage est un élément important pour réduire les charges d'entretien les trois premières années et réduire la concurrence herbacée. Privilégier les paillages naturels et de proximité (BRF, plaquette bocagère, paille de céréales)

Enfin, la protection des jeunes plants contre les rongeurs et cervidés devient de plus en plus systématique.



Jeune plantation de haie basse



Type de paillage	Mise en œuvre	Avantages	Inconvénients
Paille balle ronde	Dérouler avant plantation sur 20 cm épaisseur + rechargement si besoin après plantation 10 à 20 cm de plus (20 kg/m ² - 1 botte pour 10 m)	Produit présent sur l'exploitation ou en local Faible coût	Pose manuelle, volume important
Paille botte rectangulaire	Après plantation, détacher des plaques compactes sans aérer et disposer entre les plants (20 kg/m ² - 1 botte pour 10 m)	Apport de MO, maintien de l'humidité du sol	
Plaquette bocagère	Après plantation à la main ou à l'aide d'une distributrice sur une épaisseur de 15 à 20 cm (2 m ³ pour 10 m)	Valorisation de sous-produits de l'arbre, apport de MO, maintien de l'humidité du sol	Transport, accès au chantier, volume important, zone submersible
Feutre biodégradable (type PLA)	Mise en œuvre avec une dérouleuse avant plantation (rouleau de 100 m)	Pose mécanisable, plantation facile, produit normalisé	Transport, prix, image, dégradabilité, non éligible à certains financements

6. MISE EN ŒUVRE

Répond à des règles simples de préparation du sol (destruction de la végétation en place, sous solage de la ligne de plantation, émiettage superficiel), de préparation des végétaux et de mise en place. Là aussi, le respect de la saisonnalité est important pour garantir une bonne reprise.

7. L'ENTRETIEN

L'entretien des éléments arborés est une nécessité pour permettre de répondre aux objectifs et optimiser l'investissement. Il conviendra d'en adapter la conduite aux types de structure mises en œuvre et de leur ancienneté.

- ✓ Plantations récentes : Gestion de l'enherbement, arrosage et taille de formation pendant les 5 premières années.
- ✓ Plantations plus anciennes : Etoffer la haie et en limiter le développement latéral. Une taille latérale à la barre sécateur ou au rotor à marteaux pourra être réalisée tous les 2 à 3 ans selon le développement du végétal (interdiction de taille du 15 mars au 15 aout).

8. DES AIDES À L'ACCOMPAGNEMENT

Des conseillers spécialisés sur l'arbre champêtre, en lien avec les conseillers viticulture, vous accompagnent dans la réalisation de vos projets de plantation (Conseil, diagnostic, montage de dossier d'aides, formation, ...). Des aides financières sont proposées dans les deux Départements. Contactez les Chambres d'agriculture pour tout renseignement et pour vous accompagner dans votre projet.

Chambre d'agriculture Charente-Maritime et Deux-Sèvres

2 avenue de Fétilly – CS 85074 – 17 074 La Rochelle cedex 9
05 46 50 45 00 – territoires@cmds.chambagri.fr

Chambre d'agriculture Charente

ZE Ma Campagne – 66 impasse Niepce
16 016 Angoulême cedex – 05 45 24 49 00

Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine

11 Allée des Châtaigniers – Maison de la Forêt et du Bois
79 190 MONTALEMBERT – 05 49 07 64 02
contact@promhaies.net

CETEF de Charente

20 rue Léonard Jarraud – 16 000 Angoulême
05 45 69 23 27 – cetef16@orange.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Plaquette Arbres et arbustes au service de la biodiversité :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjD_IOAvM-BAxUBTqQEHRkpDnUQFnoECCYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.vignevin.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2019%2F03%2F1811_ESOPE_IFV_Brochure_Agroforesterie_web100_DPI_VF-1.pdf&usg=AOvVaw1FLPcJs2Id_0i24-rjCFi&opi=89978449

Plaquette agroforesterie et viticulture :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjD_IOAvM-BAxUBTqQEHRkpDnUQFnoECCYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.vignevin.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2019%2F03%2F1811_ESOPE_IFV_Brochure_Agroforesterie_web100_DPI_VF-1.pdf&usg=AOvVaw1FLPcJs2Id_0i24-rjCFi&opi=89978449